



Le regard de deux économistes

■ Dernier volet de notre série consacrée au “tax shift”.

Etienne de Callataÿ et Geert Noels proposent leur point de vue sur le glissement de la fiscalité du travail vers d’autres revenus.

Dans les prochains jours, le gouvernement fédéral entamera son traditionnel contrôle budgétaire de printemps. L’opération vise à s’assurer que le budget de l’Etat est bien en ligne avec les engagements pris auprès de la Commission européenne. Depuis jeudi, on sait que l’équipe de Charles Michel devra combler un dérapage à hauteur de 1,2 milliard d’euros. Mais Michel 1^{er} ne se contentera pas de ce seul exercice. Il s’est engagé à opérer un “glissement” fiscal (“tax shift”). Cette opération devrait être négociée dans la foulée du contrôle budgétaire. Dans nos éditions de vendredi et de samedi, “La Libre” a ouvert le débat d’un processus destiné à réduire les charges fiscales pesant sur le travail et à les reporter sur d’autres facteurs (capital, consommation, immobilier, ...). Pour conclure notre série, nous avons demandé à deux économistes de juger de l’opportunité d’un “tax shift”. Geert Noels est co-fondateur et économiste en chef de la société indépendante Econopolis. Etienne de Callataÿ est économiste en chef à la Banque Degroof.

“Pour avoir un impact, il faut un “tax shift” d’au moins 4 milliards”

Entretien Pierre-François Lovens

Le “tax shift” est-il devenu une opération incontournable pour améliorer les performances économiques de la Belgique, comme la Banque nationale a pu encore le répéter récemment ? Ou bien n’est-ce qu’une priorité parmi d’autres ?

C’est certainement un des grands chantiers pour le gouvernement actuel. Mais le “tax shift” ressemble à un kaléidoscope. Dans ce débat, chaque intervenant a sa propre définition de ce que pourrait être un “tax shift”. Il faudrait donc clarifier, au sein du gouvernement, ce qu’on entend par un “tax shift” et les objectifs poursuivis.

Quand la Banque nationale en parle, c’est avec l’objectif prioritaire de restaurer la compétitivité et de créer davantage d’emplois.

Effectivement. Il s’agit, alors, de réduire le coût du travail et de trouver un financement alternatif pour la Sécurité sociale. Par ailleurs, il ne faudrait pas non plus transformer le “tax shift” en “tax lift”. C’est-à-dire qu’on ajouterait l’une ou l’autre couche d’impôt supplémentaire sur des couches existantes.

Quelle ampleur financière conviendrait-il de

donner à une opération de “tax shift” ?

Une opération de 500 ou 700 millions d’euros ne ferait pas vraiment la différence. Pour avoir un impact, il faut un “tax shift” au moins équivalent à 1 % du produit intérieur brut, c’est-à-dire de l’ordre de 4 milliards d’euros.

Une fois qu’on s’est mis d’accord sur la définition, les objectifs et le montant d’un “tax shift”, il faut s’entendre sur les sources à même de financer ces 4 milliards. Que préconisez-vous ?

On devra avoir une combinaison de sources de financement, tout en agissant avec rationalité. Il faut bien se rendre compte que certaines sources ne pourront pas dégager, à elles seules, un montant de 4 milliards d’euros de façon récurrente. Il n’y a qu’une seule source qui peut contribuer de façon importante : c’est la TVA, à laquelle j’ajoute les accises, les écotaxes, etc.

Pourquoi ?

Car ce sont des sources stables, récurrentes, transparentes et immédiates. Le gros avantage de la TVA, c’est que la collecte se fait de façon instantanée.

Cela suffit-il, comme argument, pour écarter d’autres sources fiscales ?

Non. Le “tax shift” doit être l’occasion de réfléchir à ces autres sources, y compris la fiscalité sur le capital. Mais les personnes qui parlent de 4 milliards de rentrées fiscales récurrentes

en taxant le patrimoine, ils doivent m’expliquer comment, pratiquement, ils vont le faire... Il faut tout de même rappeler que la Belgique dépasse déjà la taxation moyenne sur le capital au sein des pays de l’OCDE. On a, en Belgique, une panoplie de petites et grandes taxes sur le capital : taxe boursière, précomptes mobilier et immobilier, droits de succession et de donation, etc. Et c’est sans compter sur les revenus issus des taxes imposées au secteur bancaire. De surcroît, on vit actuellement dans un contexte financier où les taux d’intérêt sont très bas, ce qui va peser sur les rendements du capital. Veut-on encore écraser un peu

plus les revenus de l’épargne du Belge ? Je ne suis pas convaincu que ce soit souhaitable et raisonnable. Vous savez, l’espoir est souvent plus important que le jus qu’on peut extraire d’un citron...

Il ne faut donc rien attendre d’une nouvelle fiscalité sur le patrimoine ?

Ce n’est pas ce je dis. Une taxe assez facile à organiser, qui est également récurrente, juste et assez rentable pour l’Etat, c’est par exemple une taxation sur les plus-values réalisées à un horizon inférieur à douze mois. C’est ce qu’on pourrait qualifier de taxe sur la spéculation

boursière. Les banques sont déjà équipées pour récolter une telle taxe et ça peut rapporter des montants assez sympathiques pour l’Etat.

Le gouvernement doit-il se limiter à un “glissement” fiscal ou doit-il être plus ambitieux en allégeant la charge fiscale et parafiscale globale ?

Quand on voit le taux d’imposition global en Belgique par rapport aux autres pays de l’OCDE, ce serait souhaitable de procéder à un allègement. Mais je ne suis pas certain que ce soit réalisable à court terme. Il faut rester réaliste. A court terme, la priorité me semble être de corriger notre handicap de compétitivité afin de pouvoir profiter au mieux du retour progressif de la croissance économique dans la zone euro en termes de création d’emplois.

Pas un substitut à une meilleure gestion des dépenses

Entretien Isabelle de Lamine

Le gouvernement doit-il envisager le “tax shift” comme un grand basculement ou seulement par des ajustements à la marge ?

Ce dont nous avons surtout besoin, c’est d’un allègement des cotisations sociales pesant sur le travail plutôt que d’une baisse de l’impôt des personnes physiques. Par ailleurs, il ne faut pas entamer toutes les réformes en une fois, mais plutôt envisager un programme pluriannuel de diminution des cotisations sociales qui serait conjoint à une maîtrise des dépenses publiques et à une hausse d’impôts. Un grand ajustement peut faire peur à l’homme politique mais il est préférable à des petites réformes dans la mesure où, avec un grand ajustement, tout le monde prend part à l’effort. Les gens sont, en général, d’accord de participer à un effort collectif s’il est utile et s’ils ont l’impression que cet effort est juste, partagé et équitable. C’est la vertu d’une grande réforme.

Pour diminuer le coût du travail, quelles pistes doit-on privilégier ? Une augmentation de la taxation sur le capital ? Des taxes environnementales ? Une augmentation de la TVA ?

La piste prioritaire devrait être une diminution des cotisations sociales et ce, avec une préférence pour le travail peu qualifié et peu rémunéré. En ce qui concerne le financement de cette réduction, on peut envisager deux approches : l’une “idéologique” et l’autre “pragmatique”.

S’agissant de taxer les revenus du capital, il faut admettre que cela ne rapportera pas beaucoup d’argent pour financer une baisse des cotisations sociales sur le travail. En effet, la Banque nationale estime la fortune des Belges (hors immobilier) à 1 000 milliards d’euros. Si ce patrimoine rapporte 3 % (hors inflation), cela rapporte 30 milliards par an. La masse salariale représente quant à elle 200 milliards d’euros par an. Si l’on veut la réduire de 10 %, soit de 20 milliards d’euros, cela signifie qu’il faut aller ponctionner les revenus du capital de deux tiers, ce qui ne serait pas sans conséquence sur l’activité économique de notre pays. La piste à privilégier, en termes de volume, est donc celle de la

consommation avec une priorité toute particulière à mettre sur la consommation polluante et sur certains produits (chips, sodas...). On peut aussi relever les taux réduits de TVA ou le taux général de 21 %. Cela devrait alors s’accompagner de correctifs sociaux, comme une indexation des allocations sociales ou encore, par exemple, l’octroi d’un chèque forfaitaire à toute la population (du style chèque énergie).

Quels sont les risques et dangers pour les entreprises, les investisseurs, les populations les plus défavorisées ?

Il y a un risque pour les employeurs qui pourraient voir les travailleurs exiger une compensation sous forme de hausse des salaires. Pour les investisseurs, un “tax shift” devrait, a priori, être favorable dans la mesure où ils ont intérêt à ce que l’économie tourne mieux dans un climat social apaisé. Pour les populations plus défavorisées, il faut mettre en place un mécanisme de compensation.

Dans un tel “tax shift”, où mettre le curseur ? Y a-t-il d’autres moyens ?

Le “tax shift” est une nécessité mais il ne faut pas perdre de vue l’importance de l’efficacité dans les dépenses de l’État. Un “tax shift” ne peut se concevoir que comme un complément à une recherche d’efficacité plus grande du secteur public. Il ne doit certainement pas se concevoir comme un substitut à une meilleure gestion des dépenses de l’État. Nous ne pouvons pas faire l’impasse sur cette efficacité des pouvoirs publics, nous ne pouvons pas creuser le déficit au détriment des générations futures.